

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Barbara Pas à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au ministre des Finances sur "la réalisation d'une étude historique concernant le dynamitage de la Tour de l'Yser" (n° 92)

(développée en réunion publique de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 8 décembre 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 092/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par Patricia Ceysens (Open VLD), Leen Dierick (CD&V), Benoît Friart (MR) et Johan Klaps (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 90 voix contre 47

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Georges Gilkinet au ministre de la Justice sur "le traitement par la Justice des dossiers transmis par la CTIF comportant 'des indices sérieux de financement du terrorisme'" (n° 93)

(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 9 décembre 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 093/001)

- une motion de recommandation par Georges Gilkinet (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Sonja Becq (CD&V), Philippe Goffin (MR), Egbert Lachaert (Open VLD) et Kristien Van Vaerenbergh (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 84 voix contre 51 et 3 abstentions